



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2023 / 2024

Nom :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

A. Sallies du Salat le :

Signature (tuteur légal)

Ecole de judo Ju-Jitsu
Taïso Salsienne
04 rue Pasteur
31260 Sallies du Salat

site : sallies-judo.svv.fr

mail : salliesdusalat.judo@gmail.com

Grade du licencier :

Né (e) le : à :

Adresse :

Ville : Code postal :

@ Email : Tel portable :

Tel domicile : Tel bureau :

Profession du père (facultatif) :

Profession de la mère (facultatif) :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 : Les licenciés doivent obligatoirement être à jour de leur cotisation et fournir un certificat médical autorisant la pratique du judo ju jitsu, chanbara en compétitions pour l'année en cours.

ARTICLE 2 : Les licenciés doivent porter la tenue réglementaire de la Fédération Française de judo et disciplines associées (un judogi et un tee-shirt blanc sous la veste pour les filles, les cheveux attachés) et une paire de sandales pour se rendre du vestiaire aux tatamis. Ils devront aussi adopter une hygiène corporelle satisfaisante.

ARTICLE 3 : le port de bijoux et autres accessoires (ex : barrettes, montre, piercing...) est interdit sur le tatami pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 4 : le tatami est réservé à l'usage des licenciés uniquement, un espace étant mis à la disposition des accompagnants.

ARTICLE 5 : les licenciés devront respecter le code moral du judo.

ARTICLE 6 : Tous les enfants doivent être accompagnés d'un adulte à l'arrivée et au départ du cours. La responsabilité du club s'arrête au bord du tatami. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter les locaux sans la présence d'un adulte référent.

ARTICLE 7 : Il est interdit de fumer dans les locaux.

ARTICLE 8 : Seul les dirigeants de l'école de judo sont autorisés à prendre des photos ou des vidéos des licenciés et uniquement à des fins promotionnelles.

ARTICLE 9 : En cas de cessation d'activité de l'adhérent en cours de saison d'année sportive, la cotisation reste acquise à l'école de judo jujitsu taïso chanbara Salsienne.

ARTICLE 10 : Seul les nouveaux adhérents bénéficient de 2 séances gratuites.

ARTICLE 11 : Tout manquement à ce règlement fera l'objet d'une sanction disciplinaire.

Pour les personnes mineures, la responsabilité de l'enseignant et des dirigeants commence aux heures précises des cours et dès lors que ladite personne est sur le tatami en tenue. Elle prend fin à la fin du cours dès que la personne est sortie du tatami.

Date, prénom, nom, avec la mention « lu et approuvé », signature.

Accepte les conditions du règlement intérieur le :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) M., Mme, MERE TUTEUR

Agissant en qualité de PERE

Déclare sur l'honneur : Avoir le plein pouvoir de l'autorité parentale à l'égard du mineur dénommé ci-dessous
 Être investi du droit de garde ou de tutelle du mineur ou de la personne dénommée ci-dessous.

Autorise mon fils, ma fille, la personne :

Oui / Non à participer aux compétitions.

Oui / Non à partir soit en bus ou en voiture personnelle avec un autre parent ou accompagnant lors des déplacements.

Oui / Non à participer à toutes les activités qui pourraient avoir lieu tout au long de l'année.

Oui / non à quitter le dojo seul après les cours.

Droit à l'image :

Oui / Non autorise le club, pour une durée de 70 ans, à pouvoir utiliser mon image ou celle de mon ou mes enfants (Licenciés), dans le cadre de promotion du club ou de ses disciplines (photos, site Internet du club, articles de presse etc.).

Autorise l'Ecole de Judo Ju-Jitsu Salsienne à diffuser éventuellement auprès de ses partenaires vos coordonnées.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de pratique des activités, des horaires, des lieux d'exercice et du règlement intérieur. Avoir été informé des risques normaux de la pratique des activités sportives, des obligations qu'elles comportent et déclare les accepter pour les enfants précédemment inscrits.

Signature du Responsable Légal :

Activité / groupe d'âge

Eveil judo (4ans/5 ans)

Mini poussin (6ans/7 ans)

Poussin (8 ans/9ans)

Benjamin (10ans /11ans)

Minimes (12 ans/13ans)

Cadet (14ans /15 ans / 16ans)

Judo ados/adultes

Ju-jitsu ados/adultes

Gym Taïso/ préparation physique (12 ans et plus)

Formule

Pass individuel (judo, ju-jitsu taïso) 165 € judo adapté un lundi sur deux 90 €

Gym taïso/prépa physique uniquement 105 €

Pass Famille 2 personnes 320 €

Pass Famille 3 personnes 465 €

Pass Famille 4 personnes 620 €

Judo adapté saison complète 150 €

Possibilité paiement en trois fois par chèque, le paiement en espèce est exigé en intégralité à l'inscription

Pour les pass famille voir la fiche de :

Versements échelonnés	1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement	3 ^{ème} versement
Montant du versement			
Type du versement			
Date du versement			
N° de chèque			
Banque			
Nom du payeur			
C. S. ou C. V.			

Tout versement en espèces sont exigibles en un seul versement.